

Délibération n°
2026.081

Séance du 24/09/2026
N° ordre : 12



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
 - Présents : 26
 - Excusés : 3
 - Votants : 29
- dont 3 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	29	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

DOMAINE ET PATRIMOINE

**Déclassement et aliénation
de biens communaux**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/09/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 30/09/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260924-DL2026_081-DE
Date de télétransmission : 30/09/2026
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, José PEREIRA, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Victoria RIZZI (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Stéphane BIRYCKI (pouvoir donné à Céline PEREIRA).

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Olivier BOUDY

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1311-1 posant le principe de l'inaliénabilité des propriétés qui appartiennent au domaine public ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1, L. 2122-21 et L. 2121-29 ;
Vu la délibération n° 2024.076 du 28 novembre 2024 autorisant le déclassement, la sortie de l'inventaire et la cession d'un container de stockage, inventorié le 7 octobre 2022 sous le n° 2021/009 ;
Considérant que ce bien n'a finalement pas été cédé et qu'il est toujours utilisé par les services techniques de la commune ;
Considérant qu'il convient, en conséquence, de retirer la délibération n° 2024.076 du 28 novembre 2024 et de maintenir ce bien dans l'inventaire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE de retirer la délibération n° 2024.076 du 28 novembre 2024 autorisant le déclassement, la sortie de l'inventaire et la cession d'un container de stockage, inventorié le 7 octobre 2022 sous le n° 2021/009.**
- **DÉCIDE de maintenir ce bien dans l'inventaire communal.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 24 septembre 2026,



Le Maire,

Eddie MARCOS